

L'islam face à la laïcité française

Soheib Bencheikh

La recherche de la compatibilité de l'islam avec la laïcité est inutile. Elle risque même d'être injuste notamment si on en fait une condition préalable à l'intégration de cette religion dans le champ du droit.

Toute l'épaisseur idéologique accolée à la laïcité, toutes ces idées libératrices, progressistes, athées ou anticléricales avec lesquelles je puis converger ou diverger, n'ont en pratique aucune légalité et ne jouissent d'aucun consensus.

Dans ce cas, le débat entre l'islam et plusieurs formes idéologiques de la laïcité ne concerne que ceux qui veulent s'enrichir par le jeu des confrontations d'idées et la comparaison des pensées humaines. Cependant ce débat, même intéressant, n'a aucun effet sur le plan institutionnel ou social.

La seule laïcité à laquelle l'islam en France est obligée de se conformer est la laïcité juridique, c'est-à-dire celle qui s'identifie à l'ensemble des lois régissant les relations (ou plutôt l'absence de relations) entre l'Etat et les religions. Cette intégration du champ laïque n'est pas un choix laissé à la libre appréciation des religions, mais une obligation dont l'exécution est imminente.

Celui qui veut moderniser d'abord les religions ou les rationaliser avant de les intégrer dans l'espace laïque de la France ne connaît pas l'histoire de la République française ni les circonstances réelles de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'Etat s'est séparé définitivement des religions parce qu'il a jugé qu'elles n'étaient ni modernes ni rationnelles ou, du moins, il a voulu marquer sa très grande réserve quant à leur enseignement.

Chercher des compatibilités entre cette laïcité juridique et l'islam est

absurde. Est-il logique que nous demandions à une religion de se moderniser lorsque l'objectif est de nous séparer d'elle ? De plus, cette laïcité fait partie de la loi et la loi ne se négocie pas, elle s'exécute.

Ma profonde conviction est que l'islam, initialement, est une religion libérale, individualiste et profondément spirituelle ; la foi musulmane a une forte envergure philosophique et une ardente ferveur intime caractérisée par son immatérialité. Le *Coran* est interprété directement et individuellement à travers les siècles et par toutes les générations. L'islam rejette la prêtrise et la sujétion des consciences, telle une laïcité qui ignorait son nom ou un protestantisme avant la lettre. Certes, cette liberté et cette envergure se sont perdues sous le poids d'un long juridisme sec et dénué d'esprit, mais mon ambition est de régénérer l'islam en France en l'empêchant d'abord d'être un jouet entre les mains d'ignorants et d'arrivistes, en le situant au-dessus des passions et des intrigues notamment politiques.

Or, ma conviction et mon désir, quelle que soit la pertinence de mes arguments, ne sont pas du ressort de la laïcité. Car ce n'est pas son rôle de vivifier une religion ou de la laisser mourir.

Cependant, on peut avancer un autre type d'argumentation qui intéresse la laïcité ou du moins qui ne la laisse pas insensible quant à l'équité de traitement qu'elle doit à l'ensemble des religions : l'islam, riche ou pauvre, humainement ou spirituellement, n'est pas plus absurde que les autres religions exercées auparavant en France et qui jouissent des avantages que la laïcité elle-même accorde.

Le désir de débattre exceptionnellement avec l'islam avant de lui appliquer la laïcité, même par égard et au nom d'un quelconque aménagement, s'apparente à une sorte de discrimination. Car, si l'islam souffre en France d'un profond malaise, celui-ci résulte justement de son retard à rejoindre la norme qui régit les religions dans ce pays et de la non-jouissance des droits que les lois laïques réservent aux religions. Ce malaise provient également de la non-extension du terme «culte» figurant dans le texte de la loi de 1905, de la Constitution, de la Déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Convention européenne relative aux Droits de l'homme.

L'unique remède à apporter au problème que pose la présence de l'islam en France, c'est de suspendre immédiatement ces interminables débats et d'appliquer la loi sans délai. Ce principe une fois admis, les démarches pratiques et concrètes se dégageront clairement.

Rattraper une carence organisationnelle

La présence de l'islam en France est postérieure à la proclamation de la loi de séparation qui est en réalité un divorce à l'amiable entre l'Etat et les religions. Comme tout divorce, on ne peut le prononcer sans la préservation des droits des parties concernées. Le législateur n'avait nullement l'intention de répudier les religions sans aucun souci de leur devenir. Au contraire, il avait prévu tous les moyens pour que les religions, même séparées de l'Etat, puissent continuer à vivre. Il leur a accordé surtout de larges avantages en nature et des allègements fiscaux directs et indirects. L'islam, qui arrive après coup, subit les conséquences de cette séparation, sans bénéficier de ces avantages.

Malgré sa laïcité, une intervention bienveillante de l'Etat qui a pour objectif de mettre l'islam sur le même rang que les autres religions est plus que justifié. Cette intervention n'est pas opposée à la laïcité, mais bien au contraire elle vise à la consolider et à élargir le champ de son application.

L'autre facteur qui justifie l'intervention de l'Etat est le désarroi de la communauté musulmane. Les musulmans ont prouvé à maintes reprises leur incapacité à s'organiser ou même à se réunir autour d'un minimum consensuel tiré de leur religion ou de leur appartenance à la France. Les rivalités personnelles et les oppositions plus politiques que théologiques font qu'elles se neutralisent et s'excluent mutuellement. A cela s'ajoute un manque sensible de civisme républicain faisant que certains pensent à tort que c'est l'Etat qui légitime, nomme et destitue les chefs d'une communauté confessionnelle ! Ce qui vient de l'Etat est tout de suite reconnu et respecté.

L'intervention de l'Etat dans la mise en place d'une instance représentative est donc plus que souhaitable, elle est même l'unique moyen. Mais elle ne peut être qu'un accompagnement aidant à l'identification d'un interlocuteur autonome et de qualité.

La République a tout à gagner avec un interlocuteur fort et conscient de son autonomie. Elle construira avec lui sur du solide. Car il aura à refléter les soucis et les aspirations réels des centaines de milliers de fidèles du culte musulman. Il aura à jouer un double rôle, à savoir l'orientation civique et pédagogique par le biais d'une religion bien intégrée en France, et aussi la défense des intérêts moraux des musulmans dans le respect absolu des lois et des habitudes républicaines. En revanche, la tentation d'avoir un interlocuteur faible et maniable

pour l'autorité ne résoudrait aucun problème. Il serait l'émanation de l'Etat et sa voix ne serait que «la voix de son maître». Il ne pourrait jouer son rôle que si lui-même, à son tour, cherchait des interlocuteurs dans la communauté musulmane ! Et on recommencerait...

Il existe deux manières tout à fait différentes, voire opposées, d'imaginer cette représentativité. La première consiste à chercher un porte-parole du terrain islamique tel qu'il est. Mais comment légitimer et officialiser des pratiques que nous contestons ? La non-reconnaissance et la clandestinité de l'exercice islamique en France ont favorisé depuis de longues années un développement anarchique de la pratique musulmane. Le laissé-pour-compte et le rejet de l'islam ont fertilisé un terrain où ont poussé les tendances les plus irrationnelles : obscurantisme, superstition, arrivisme, idéologisation, contestation et radicalisation politique. Certes il n'incombe pas à la République d'embellir une religion ou de la corriger si elle s'égare, mais il ne faut pas perdre de vue nos objectifs. Si on parle de l'islam, il faut respecter ses mécanismes. L'absence de clergé dans la longue expérience musulmane n'est pas synonyme d'absence de toute notion d'organisation. Les représentants naturels de l'islam tirent leur légitimité de leur science et de leur connaissance en matière islamique. Ce sont des personnes soucieuses de rapprocher le vécu du texte et d'interpréter le texte à travers les exigences du vécu.

Tout le monde suit aujourd'hui avec intérêt l'initiative de Jean-Pierre Chevènement qui entame une large consultation dans le dessein de dégager une représentation officielle de l'islam en France. Il a normalement toutes les chances de réussir cette ambitieuse entreprise. Car ni les musulmans ne peuvent douter de sa sympathie arabo-islamique, ni les républicains ne peuvent mettre en cause son attachement à la République et à son credo laïque.

Sans avoir plus d'informations sur le déroulement de cette consultation ni d'idée précise sur la forme que va prendre cette future instance, je ne peux que manifester ma grande joie.

Car, avec cette représentativité, on mettrait un terme aux agitations d'une frange de l'Eglise catholique qui refuse ouvertement la reconnaissance de l'islam en France en tant que partenaire de plein droit. Cette frange de l'Eglise profite, en effet, de l'anarchie actuelle pour faire la promotion des intégristes en leur ouvrant sa presse, ses maisons d'édition et ses nombreuses tribunes, sous prétexte qu'ils sont les

plus représentatifs. Elle agit comme si elle ignorait que c'est cette promotion qui construit leur notoriété ! Il est clair que cette partie de l'Eglise revancharde et moyenâgeuse règle son contentieux avec la laïcité en utilisant ces musulmans. Il est évident que la promotion d'un islam figé et ridicule rassure et confirme le bon choix chrétien. Il est évident aussi qu'elle met en exergue l'islamisme pour mieux le cibler. Sinon, comment peut-on comprendre l'attitude du Secrétariat des Relations avec l'islam, un organisme épiscopal, qui a œuvré incessamment pour rendre visible et important le courant le plus contestataire, le plus politisé, au moment où des dignitaires de cette même Eglise, comme Poupard, Lustiger et leur historien Alain Besançon, mettent en garde la société occidentale «chrétienne» contre le danger de l'islam !

Ma joie est grande car un interlocuteur officiellement reconnu peut aussi faire cesser l'interventionnisme des intellectuels gauchisants en manque de bouffées d'orientalisme. Ces intellectuels, lorsqu'ils veulent dialoguer avec les musulmans, légitiment par le biais de ce dialogue les musulmans les plus exotiques ou ceux qui marquent le plus de différence avec la société occidentale, comme si l'éloignement maximal de la société occidentale était le seul critère pour reconnaître l'islamité du musulman.

La Ligue de l'enseignement, ce sanctuaire de la laïcité, cette héritière de la pensée de Condorcet, lorsqu'elle a voulu mener une réflexion sur l'islam, s'est adressée à la tendance musulmane la plus contestataire, la plus politisée ou à des jeunes en mal d'identité qui ne voient dans l'islam que barbes et foulards. Ces musulmans se trouvaient face à d'éminents penseurs de la laïcité comme Emile Poulat, Jean Boussinesq, Guy Gautier, Michel Morineau, etc. Où sont les Arkoun, les Guellouz, les Merrad, les Chodkiewicz ? Si l'islam est représenté en France, c'est justement dans les sphères les plus intellectuelles, dans les instituts et le centre de recherche par un nombre impressionnant de chercheurs et de professeurs. Mais la Ligue très laïque outre-passe cette méprise ou ce mépris pour entreprendre une œuvre criminelle, celle d'être le lien logistique entre les théoriciens de l'islamisme et des centaines de jeunes musulmans à la recherche d'une cause qui relève leur fierté bafouée et qui abrite leur profond malaise. Comme si ces théoriciens de l'islamisme étaient d'office les seuls dignitaires de l'ensemble des musulmans ?

L'islamisme politique rêve de voir bientôt des républiques islamiques dans les pays musulmans. Il voit dans la laïcité en France un

cheval de Troie. Elle est bonne pour eux en France, mais ils la condamnent fermement dans les sociétés musulmanes. Normalement, les très laïcs de la Ligue de l'enseignement travaillent à l'universalité de la laïcité et visent à l'exporter même dans les pays musulmans (à moins que, pour eux, les musulmans n'aient pas droit à la liberté et au progrès). Le jour où leur hôte, Tareq Ramadan, militera pour la même laïcité en Egypte, j'adhérerai à ses bonnes intentions en France.

Mais pour beaucoup de progressistes, tant que le musulman est archaïque, exotique, folklorique, avec des réflexes bizarres et inattendus, il est représentatif et surtout rassurant. Il confirme l'idée qu'ils se font de l'islam. Mais si par malheur un musulman adopte une démarche rationnelle et essaye de montrer l'apport civilisateur et humaniste de sa tradition, s'il partage la même intelligence et s'insurge contre toute tutelle ou paternalisme, ils diront que ce musulman manque d'authenticité !

La reconnaissance de l'apport culturel et politique des musulmans

Pour des raisons historiques bien connues, les musulmans de France, dans leur majorité, ne partagent pas une longue mémoire avec leur pays d'adoption. Ils étaient absents lors de la Révolution et ils n'ont pas participé aux grands débats parlementaires qui ont engendré la loi historique de 1905. Non seulement ils n'ont pas une longue mémoire avec la France, mais le peu qu'ils en ont n'est pas toujours gai ! La tâche naturelle et nécessaire qu'on attend de la classe politique et intellectuelle est qu'elle fasse le maximum pour consolider la francité des musulmans par une reconnaissance clairement affichée qui s'inscrive peu à peu dans le patrimoine français.

Mettons-nous à la place d'un musulman quelque peu mal à l'aise de son appartenance musulmane lorsqu'il voit que sa spécificité originale diversifie et féconde la culture de la France. Mettons-nous à la place d'un jeune musulman, élève de l'école publique, s'il étudie en français un texte philosophique d'Al-Farabi ou s'il analyse un beau poème d'Al-Mutanabbi à côté de son camarade «gaulois». Il ne peut être que rassuré et profondément fier de son école laïque et obligatoire qui livre le savoir sans ségrégation ni ostracisme.

Quant à l'intérêt politique de cette reconnaissance, il me paraît évident.

Pourquoi la France ne revendique-t-elle pas une parenté avec un

monde musulman, encore jeune et en mutation, dont les expériences françaises seraient un éclairage, et les musulmans français, des éclaireurs ?

Pourquoi la France ne réclame-t-elle pas, par le truchement de ses musulmans, une présence dans les instances musulmanes internationales ? De plus, contrairement au catholicisme où l'Etat du Vatican représente les catholiques dans les instances internationales, les intérêts moraux des musulmans sont toujours défendus par les Etats auxquels ils appartiennent.

Même si l'opinion française n'a pas conscience aujourd'hui de cet intérêt, c'est dans ce sens que va une reconnaissance effective de la dimension musulmane de la France.

Quant à la non-reconnaissance figurant dans la loi de 1905, il faut la prendre dans son sens juridique et dans son contexte historique. La lecture rapide du premier article stipulant que «*la République ne reconnaît aucun culte*», ne doit pas nous suggérer aujourd'hui une attitude négative de la part de l'Etat devant les communautés religieuses et leur apport. Il s'agissait en réalité d'une volonté affirmée de bien marquer le passage d'un régime de «reconnaissance» des cultes au régime de «séparation», pas plus.

Des réformes théologiques urgentes

Je rappelle que tout travail qui vise la modernisation de l'islam n'est pas un préalable à sa reconnaissance en France ou une condition pour son intégration dans le champ laïque. En effet, quelle que soit la version théologique de l'islam en France, même la plus archaïque, cette religion ne cause pas la moindre gêne à une laïcité juridique, souveraine, applicable à tous.

Mais si les musulmans de France veulent vivre positivement dans une société moderne et pluraliste, en toute harmonie avec un Etat de droit, ils ont deux chantiers à ouvrir d'urgence. D'une part la distinction entre religion et théologie, d'autre part la distinction entre éthique et religion.

Distinction entre théologie et religion

Si la religion est cet ensemble de vérités soumises à l'intelligence humaine, la tentative de cette intelligence de les élucider, de les comprendre et surtout de les harmoniser intellectuellement de façon com-

municable, se nomme théologie. Mais comprendre et harmoniser sont des opérations issues d'une intelligence temporelle marquée par son insertion dans son siècle.

Le plus grand bien d'une religion vient de sa théologie, mais son plus grand mal vient également de sa théologie si elle stagne. Car l'intelligence varie, se développe, se corrige et s'affine à travers un formidable processus fait de mises en cause et de mises à jour. Il est absurde de conserver la théologie, produit de cette intelligence qui n'est alors qu'une étape de son évolution. Ne pas faire cette distinction entre religion et théologie, c'est compromettre l'universalité de la foi et la condamner à un moment historique qui s'éloigne avec le temps.

Si le christianisme a connu sa Réforme, si le catholicisme s'est plus ou moins rattrapé avec le Concile de Vatican II, l'islam souffre toujours de l'anachronisme de sa théologie et de la caducité de ses exégèses.

La présence de l'islam en France offre une opportunité inattendue. La laïcité de ce pays garantit les libertés nécessaires à toutes les réflexions réformatrices. La visibilité des musulmans en tant que minorité dans ce pays non musulman est de nature à changer beaucoup d'aspects sociaux et culturels des adeptes de cette religion. L'islam, au centre du regard d'une société qui ne partage pas son idéal et ne comprend guère son discours, se force à améliorer sa communication et à réviser surtout ce qui «ne passe pas» dans son message. Lors de ces révisions, l'universel se dégage clairement de l'historique dans l'esprit des musulmans. Ces remises en cause, un peu forcées par la réalité, se produisent au moment où les musulmans de France perdent jour après jour leurs anciens repères purement culturels pour les remplacer par d'autres issus de la culture qui domine en France. Ces remariages entre foi et culture distinguent l'essentiel du message islamique et confirment son universalité.

Distinction entre éthique et religion

Si des non-musulmans doivent cesser d'affirmer que la morale en France est judéo-chrétienne, les musulmans doivent également accepter le principe d'une éthique séculière commune à toute la société.

Il faut rappeler que cette sécularisation de l'éthique peut trouver ses racines dans leur propre patrimoine théologique. Au Xe et au XIe siècle, lorsque la théologie musulmane était brillante et en phase avec

son temps, une pensée rationnelle dominait les recherches islamiques.

Un grand nombre de théologiens musulmans est allé jusqu'à proclamer la sécularisation de l'éthique et à donner à la raison humaine la primauté dans la découverte et l'appréciation du bien et du mal en dehors de toute révélation. C'est ce qu'ils ont nommé : l'approbation et la réprobation par la raison, thème bien connu dans les études théologiques islamiques, mais complètement ignoré par les fidèles.

Ces théologiens ont déclaré que le bien et le mal sont des qualités inhérentes aux choses et aux actes et font partie de leur essence. La raison de l'homme est le seul outil capable de faire la distinction entre eux sans avoir recours à un enseignement révélé préalable.

Les textes sacrés viennent, en second lieu, affermir et inciter la volonté de l'homme de s'approcher du bien et de s'écarter du mal. Ainsi, ce n'est pas le texte révélé qui décrète que telle chose est bonne et telle autre mauvaise, mais il consolide les hommes dans une vertu appréhendée depuis toujours par eux. Ce n'est pas le texte qui aide à faire le bon choix, mais il aide à s'y maintenir. C'était l'attitude de l'école mu'tazilite, mâturîdite et de certains ash'arîtes. Ils invoquaient plusieurs arguments pour affirmer que le discernement du bien et du mal précède les recommandations religieuses. L'envoi des prophètes est en soi une preuve que l'homme est libre et responsable. Le fait qu'ils aient soumis à l'intelligence des hommes leurs enseignements conforte la certitude que ces derniers jouissent d'une conscience libre et d'un raisonnement autonome.

Les hommes conscients et responsables s'engagent pleinement ou s'abstiennent en connaissance de cause. Sinon à quoi bon toute cette mise en scène de la prophétie ? Dieu aurait pu purifier les âmes et changer les volontés à partir de là-haut.

Le *Coran* lui-même n'approuve et n'interdit que ce que le consensus de l'humanité a tendance à faire. Il est écrit explicitement : «...leur ordonnant ce qui est communément approuvé et leur interdisant ce qui est communément réprouvé, leur rendant licite les choses bonnes et pures, leur interdisant le vice et l'impureté...» (verset 157 de la sourate 7)

Cet extrait et d'autres montrent clairement que les commandements coraniques concernant le bien et le mal se réfèrent à l'appréciation de la communauté humaine.

De même, le *Coran* introduit la notion du *ma'rûf* comme garant de la souplesse et de l'efficacité de son enseignement. Le *ma'rûf* signifie littéralement le connu et le reconnu en tant que bien. Se pose alors la

question : le connu et le reconnu par qui ? C'est une reconnaissance du bien partagée par l'intelligence qui domine à une époque donnée et dans une société donnée.

En effet, la quasi-totalité des recommandations coraniques, comme le stipule le *Coran* lui-même, se relativise lors de leur compréhension et de leur application par cette reconnaissance unanime du bien. Le *ma'rûf* est une notion d'éthique extra-coranique et qui s'applique sur le *Coran* lui-même.

Cette autonomie de l'éthique ne met pas en cause l'utilité du message religieux ni ne limite le rôle de la Révélation. La religion préserve son rôle et son autorité comme source incitant l'homme à être en conformité avec le bien, un bien appréhendé et reconnu par lui. Malgré la capacité de la raison humaine de distinguer le bien du mal, l'homme est dominé par un instinct d'appropriation sans limite, un égoïsme aigu et une faiblesse envers le plaisir maximal et immédiat. La foi éveille sa conscience et freine ses excès.

Le grand problème des musulmans d'aujourd'hui, c'est qu'ils ont sacralisé et l'islam et les œuvres théologiques de leurs ancêtres, qu'ils ont pris pour religion le texte et les anciennes interprétations du texte. Ainsi, ils vivent et appliquent leur religion avec un *ma'rûf*, une reconnaissance du bien de leurs lointains ancêtres, malgré le considérable changement qu'a connu l'humanité et la rapidité avec laquelle le monde évolue aujourd'hui.

Aujourd'hui les droits de l'homme, la liberté des consciences et la liberté religieuse sont les principes les plus consensuels et les seuls susceptibles de gérer la société humaine, si plurielle et hétérogène.

C'est cela le *ma'rûf* d'aujourd'hui.

Soheib Bencheikh est théologien, docteur en sciences islamiques et mufti de Marseille.